

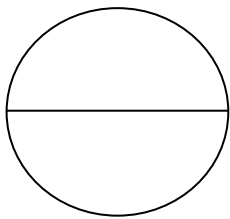
**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
20 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Mandat au cabinet Deveau Dufour Mottet Avocat - Me Tremblay – Acte de représentation**
- 4. Autorisation – Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ**
- 5. Compensation financière temporaire DGA – Remplacement à une fonction supérieure**
- 6. Programmation TECQ 2024-2028**
- 7. Adjudication du contrat AOP 2026-01 HM acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière -REPORTÉ**
- 8. Période de questions**
- 9. Fermeture de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
20 FÉVRIER
2026

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **20 février 2026 à 10 h 00** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Denise Corneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck , messieurs Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

2026-02-41485

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 10h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

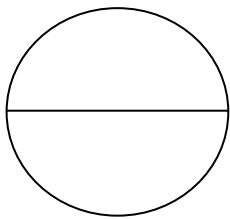
2026-02-41486

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté., avec le report du point 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-02-41487

3. Mandat au cabinet Deveau Dufour Mottet Avocat - Me Tremblay – Acte de représentation

CONSIDÉRANT le dépôt d’une demande introductive d’instance en pourvoi en contrôle judiciaire de la demanderesse la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SÉPAQ) en date du 4 février dernier;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel mandatent Me Marc Tremblay du cabinet d’avocat Deveau Dufour Mottet Avocats à nous représenter dans le dossier SEPAQ à la cour Supérieure.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-02-41488

4. Autorisation – Fonds municipal d’action juridique de l’UMQ

IL EST RÉSOLU

D’autoriser la Municipalité de Duhamel à présenter une demande d’aide financière au Fonds municipal d’action juridique de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et d’autoriser le maire et la direction générale à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-02-41489

5. Compensation financière temporaire DGA – Remplacement à une fonction supérieure

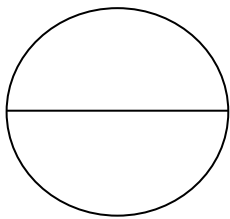
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est absente partiellement de ses fonctions depuis le 1^{er} janvier 2026 en raison de limitations fonctionnelles et de congés autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe (DGA) assume, depuis le 5 janvier 2026, la majorité des fonctions et responsabilités habituellement dévolues à la directrice générale, et ce, en plus de ses fonctions régulières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation représente une surcharge de travail réelle, soutenue et prolongée, impliquant notamment la continuité des opérations, la gestion de dossiers stratégiques, la prise de décisions et une disponibilité accrue ;

CONSIDÉRANT QUE les bonnes pratiques en matière de rémunération reconnaissent qu’un remplacement temporaire à une fonction supérieure pour une durée significative doit faire l’objet d’une compensation équitable, reflétant le niveau de responsabilités assumées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l’engagement, la rigueur et la qualité du travail accompli par la directrice générale adjointe durant cette période ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



CONSIDÉRANT QU'un document de référence, accompagné d'une recommandation de la directrice générale, a été déposé au maire et a fait l'objet d'une discussion en huis clos ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document de référence et des échanges, juge approprié d'accorder une compensation financière temporaire à la directrice générale adjointe, en lien avec l'exercice de fonctions additionnelles et supérieures à celles normalement prévues à son poste ;

QUE cette compensation soit applicable à partir du 5 janvier 2026 et qu'elle prenne fin automatiquement au retour complet de la directrice générale dans l'exercice normal de ses fonctions, sans créer de droit acquis ni de précédent ;

QUE cette mesure soit exceptionnelle, temporaire et non récurrente, et qu'elle ne constitue pas une modification permanente des conditions de travail ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les ajustements administratifs et salariaux requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-41490

6. Programmation TECQ 2024-2028

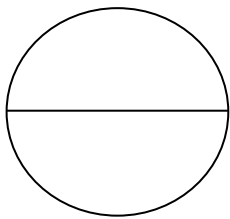
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPORTÉ

7. Adjudication du contrat AOP 2026-01 HM acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière

8. Période de questions

2026-02-41491

9. Fermeture de la séance extraordinaire

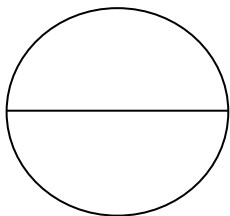
IL EST RÉSOLU

QUE la séance est levée à 10h47

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Véronique Minot
Directrice générale adjointe



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

